



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

COMITE D'EMINENT JURISTES SUR LE TERRORISME, LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LES DROITS DE L'HOMME

AUDIENCE NATIONALE AU CANADA
Toronto, 24 avril 2007
Ottawa, 25 avril 2007

SOUMISSIONS

Le Comité d'éminents juristes est un groupe indépendant de huit de huit juristes de renommée nommé en octobre 2005 par la Commission internationale de juristes afin de faire une étude sur le terrorisme, la lutte antiterroriste et les droits de l'homme. Le Comité est présidé par Arthur Chaskalson, ancien président de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud. Les autres membres du Comité sont: le Professeur Robert K. Goldman (Etats-Unis), le juge Stefan Trechsel (Suisse), Hina Jilani (Pakistan), le Professeur Georges Abi-Saab (Egypte), le Professeur Vitit Muntarborn (Thaïlande), Mary Robinson (Irlande), et le juge E. Raúl Zaffaroni (Argentine).

Le mandat du Comité est le suivant:

"Examiner la compatibilité des lois, des politiques et des pratiques justifiées expressément ou de manière implicite comme nécessaire pour lutter contre le terrorisme, avec le droit international des droits de l'homme, et, où il s'applique, le droit international humanitaire."

L'étude du Comité est basée sur un large processus de consultation par le biais d'audiences publiques nationales et sous-régionales. Le Comité a déjà tenu des audiences en Colombie, en Afrique de l'Est, en Australie, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Afrique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est, en Russie et en Asie du Sud. Le Comité doit encore tenir des audiences au Moyen Orient et en Europe.

Le Comité se rendra au Canada en avril 2007 afin d'examiner et évaluer l'impact des lois et mesures antiterroristes sur l'état de droit et les droits de l'homme dans ce pays. **Les 24 et 25 avril, le Comité tiendra deux audiences publiques à Toronto et Ottawa.** Le Comité sera représenté au Canada par son Président, Arthur Chaskalson (Afrique du Sud), et par le Professeur Robert K. Goldman (Etats-Unis).

L'audience publique à Toronto aura lieu à: Osgoode Hall Law School's Professional Development facility (1 Dundas Street West, Suite 2602, Toronto). L'audience publique à Ottawa aura lieu au Centre des congrès d'Ottawa, Capital Hall 3B, 55 Colonel By Drive, Ottawa. L'interprétation simultanée anglais-français sera disponible pour l'audience à Ottawa.

En plus des interventions orales qui auront lieu durant les audiences publiques, le Comité invite toute personne ou organisation travaillant sur la problématique de la lutte contre le terrorisme et des droits de l'homme, à lui soumettre des documents écrits sur ce sujet.

Dans le cadre de son étude, le Comité est tout particulièrement intéressé par des documents tentant de répondre aux questions suivantes:

- (1) Quelles sont les lois, les pratiques et les politiques adoptées par votre gouvernement depuis 2001 ou antérieurement qui ont été justifiées expressément ou de manière explicite comme étant nécessaires pour lutter contre le terrorisme ?
- (2) Ces mesures antiterroristes ont-elles eu un impact sur l'état de droit et les droits garantis à toutes les personnes par le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire ? Si oui, quel a été l'impact ?
- (3) Comment est-ce que votre gouvernement a-t-il justifié l'adoption de ces mesures antiterroristes ? Considérez-vous que la menace terroriste justifiait l'adoption de ces mesures ?
- (4) Quel a été l'impact de la « guerre contre le terrorisme » dans votre pays ?

- (5) Quelles leçons les décideurs d'aujourd'hui devraient-ils tirer des expériences passées de terrorisme et de lutte antiterroriste dans votre pays ?¹

Dans le contexte de son audience au Canada, le Comité est intéressé par des contributions sur les sujets suivants :

- (i) La détention administrative de personnes soupçonnées de terrorisme;
- (ii) Les infractions de terrorisme en droit canadien;
- (iii) Le recours à des mesures proches de la détention qui limitent la liberté des personnes soupçonnées de terrorisme;
- (iv) L'interdiction d'organisations terroristes;
- (v) Les procédures à huis clos (*closed proceedings*) et système d' « avocats spéciaux » (*special advocates*) dans les cas de terrorisme;
- (vi) Les questions relatives à la preuve, y compris l'utilisation de preuves secrètes (*secret evidence*);
- (vii) Les propositions sur la participation d'un juge dans le cadre d'enquêtes sur des infractions de terrorisme;
- (viii) Les recours à des « assurances diplomatiques » et « *mémoires de compréhension* » afin de faciliter la déportation d'étrangers pour des raisons de sécurité nationale et utilisation de pouvoirs conférés en vertu des lois d'immigration comme mesures antiterroristes;
- (ix) L'existence éventuelle de politiques concernant le recours à la force létale par les forces de sécurité afin de prévenir un acte terroriste imminent;
- (x) L'impact des mesures antiterroristes sur les minorités, y compris la discrimination sur la base de l'ethnicité, la nationalité et l'origine, et la croyance religieuse;
- (xi) Le recours à des méthodes de surveillance, bases de données et partage de données, l'introduction de cartes d'identité et l'insertion d'identificateurs biométriques dans les documents d'identité dans le cadre de la lutte antiterroriste;
- (xii) L'utilisation de listes « *no fly* » ou autres « *screening lists* » comme mesure antiterroriste et garanties judiciaires (*due process*) pour les personnes placées sur ces listes;
- (xiii) La coopération du gouvernement canadien avec des gouvernements étrangers dans la lutte contre le terrorisme, y compris le partage de données et de renseignements, et la politique du Canada concernant les « restitutions extraordinaires » et la protection diplomatique;
- (xiv) Les droits des victimes d'actes terroristes, y compris le droit à des compensations.

Les organisations et personnes intéressées à soumettre des documents écrits sont invitées à le faire d'ici au **16 avril 2007** ou dès que possible passé ce délai. Les documents doivent être adressés à : Eminent Jurists Panel, c/o ICJ Canada, 865 Carling Avenue, Suite 500, Ottawa, ON, K1 S, 5S8 **et** envoyés par email à Craig Forcece (Craig.Forcece@uottawa.ca) et Isabelle Heyer (hey@icj.org).

Les organisations et personnes souhaitant intervenir oralement à l'une des audiences publiques à Ottawa ou à Toronto (au lieu de, ou en plus de la soumission de documents écrits) doivent contacter Craig Forcece (Craig.Forcece@uottawa.ca) jusqu'au **16 avril 2007**. Nous ferons de notre mieux afin que toutes les personnes intéressées puisse intervenir durant l'audience publique. Les présentations devront se limiter à 15 minutes afin de laisser du temps pour le débat avec les membres du Comité. La CIJ n'exclut pas la possibilité de réduire la durée de chaque intervention en fonction du nombre final de personnes inscrites.

Pour de plus amples informations sur le Comité d'Eminents Juristes, consultez le site <http://ejp.icj.org>.

¹ Une liste de questions plus détaillée est disponible sur le site: http://ejp.icj.org/article.php3?id_article=17 .